

Séance du 15 mai 2014

Nouvelles du Comité central

Trajectoire intersectorielle des patients atteints du cancer du côlon – Le projet-pilote «Trajectoire intersectorielle des patients atteints du cancer du côlon» doit permettre de poser des jalons en vue de la structuration interprofessionnelle et intersectorielle des processus de prise en charge. Le Comité central (CC) a demandé l'année dernière à la division DDQ de réaliser ce projet. Depuis, l'équipe de projet a été mise sur pied avec succès, une enquête sur les trajectoires des patients a été effectuée auprès de tous les groupes professionnels et hôpitaux concernés, et la question des trajectoires des patients a été définie comme projet central d'intégration de la stratégie nationale contre le cancer.

Audition sur l'ordonnance sur les tableaux des stupéfiants – L'ordonnance sur les tableaux des stupéfiants contient les tableaux des substances soumises à contrôle. Cinq nouvelles substances doivent aujourd'hui être ajoutées aux tableaux a, b, d et f en raison de leur mise sous contrôle dans divers pays et des nouveaux dangers supposés qu'elles représentent. Le CC se déclare favorable à la mise à jour des tableaux.

SwissDRG – Le CC soutient la prise de position finale de la FMH sur la version 4.0 de SwissDRG rédigée par la division Tarifs et économie de la santé pour les médecins hospitaliers et envoyée à SwissDRG SA. Les demandes qui y sont formulées doivent être défendues lors de la séance du conseil d'administration de SwissDRG SA du mois de mai.

TARMED – Les documents fondateurs de la nouvelle organisation TARMED Suisse ont pu être adoptés à l'intention des organes décisionnels des différents partenaires. L'assemblée constitutive de la nouvelle société TARMED Suisse SA est prévue le 26 juin 2014. Le CC décide d'une part de traiter cette question en deux lectures et d'autre part d'accepter les statuts, la convention d'actionnaires et le nouveau financement de TARMED Suisse avec les propositions de modification concernant les dispositions concurrentielles et le conseil d'experts externe.

Laboratoire au cabinet – La FMH craint que les bases de calcul utilisées par l'OFSP pour fixer la hauteur du point tarifaire transitoire ne conduisent à une réduction des 35 millions de francs supplémentaires promis pour le laboratoire au cabinet dans le cadre du plan directeur «Médecine de famille». En outre, des divergences de vues subsistent entre l'OFSP et la FMH quant à la définition des coûts d'exploitation dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de calcul de la FMH pour les analyses rapides. Le CC accepte donc de clarifier si les calculs pour le point transitoire vont dans le sens du corps médical, et de s'engager pour une rémunération appropriée des coûts d'exploitation lors de la mise en œuvre du modèle de calcul de la FMH.

Secret médical – Suite au décès de la psychothérapeute Adeline M., les gouvernements des cantons de Genève et du Valais souhaitent contraindre les médecins à transmettre aux autorités les informations leur permettant d'évaluer la dangerosité des détenus. Selon la FMH, cette obligation d'informer représente une érosion du secret médical. Le CC décide donc d'envoyer un argumentaire aux sociétés de médecine des deux cantons et aux commissions parlementaires concernés et de publier un communiqué de presse conjoint avec l'ASSM.

Communication entre médecin et patient – Une brochure consacrée à la communication entre médecin et patient a été élaborée sous la houlette de la FMH en collaboration avec l'Association suisse d'assurances, l'Organisation suisse des patients et la Fédération des patients. Elle a pour vocation de donner aux médecins un aperçu de la manière de communiquer avec les patients et de leur donner des recommandations à ce sujet. La publication est prévue pour début août.